



# PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Clermont-Ferrand, le 5 mai 2022

## Communiqué de presse

### Élections législatives 2022 : modalités de dépôt des candidatures

À l'occasion du renouvellement intégral des membres de l'Assemblée Nationale lors des élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin 2022, les déclarations de candidature devront être déposées personnellement par le candidat ou son remplaçant à la préfecture, sans qu'il soit possible de désigner un mandataire à cet effet.

Les candidats sont invités à déposer leur dossier de candidature en préfecture, 1 rue Assas, 63 000 CLERMONT-FERRAND, Bureau des élections, de la réglementation et des missions de proximité, 4ème étage, comme suit :

**> pour le premier tour**

- du lundi 16 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022, de 8h30 à 16h30 ;
- et le vendredi 20 mai 2022, de 08h30 à 18h00.

**> pour le second tour**

- le lundi 13 juin 2022 de 14h00 à 18h00 ;
- et le mardi 14 juin 2022 de 08h30 à 18h00.

**La réception des candidats et le traitement de leur dossier se fera exclusivement sur rendez-vous en prenant préalablement contact avec les services de la préfecture au 04 73 98 62 14 / 04 73 98 62 13.**

Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par message électronique n'est admis.

Toutes les informations utiles à la constitution du dossier sont disponibles en ligne sur notre site Internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/candidatures-r2228.html>